

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

87/467 DU 13/6/87,
DECRET N° /MTSSJ/DGFP/DGPCE
Accordant une ancienneté civile
conservée à Monsieur LOUMINGOU
Barthélémy, Administrateur de 4°
échelon des S. A. F.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n°076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification
de l'Ordonnance 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959, fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/430/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

D.G.B

(/u le décret n°62/190/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962, fixant le Statut
Commun des cadres de la catégorie A des S. A. F.
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967, réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remp-
laçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n°84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°86/1173 du 10 Décembre 1986, portant organisa-
tion des Intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°86/956/MTEFFPPS/DGFP/DGPCE du 12 Septembre
1986, portant versement et nomination de Monsieur LOUMINGOU Barthélémy
professeur Certifié de 4° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie
I des Services Sociaux (Enseignement)-

45 (Vu le décret n°85/1437/MTERFPPS/DGFP/DGPCE du 18 décembre 1985, portant promotion des Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1985.

D É C R E T

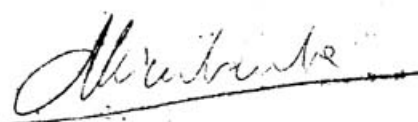
ARTICLE 1er : Monsieur LOUMINGOU (Barthélémy) Professeur Certifié de 4^e échelon Indice 1110 depuis le 29 Mai 1985, des cadres de la catégorie A Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) ~~en service au Cabinet du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales à Brazzaville~~, versé à concordance de la catégorie et d'indice dans les cadres des Services Administratifs et Financiers - S A F (Administration Générale) et nommé Administrateur de 4^e échelon Indice 1110 pour compter du 12 Septembre 1986 conserve une ancienneté civile de 1an 3 mois 13 jours

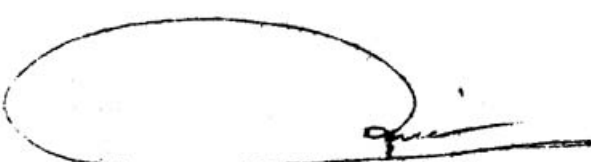
ARTICLE 2 : Le présent Décret sera ~~enregistré~~, publié au JORPC ~~et communiqué partout où besoin sera~~ /-

Brazzaville, le 13 MAI 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Justice,


Commandant Dieudonné KIMBEMBE


Ange Edouard POUNGUI

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFP-DGPCE.....	3
DGFP/BST.....	2
DGB.....	3
DCF.....	2
SGCM/BC.....	2
MSAS.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1